



**SOLVING International.**  
**Société anonyme au capital de 1.744.582,58 euros**  
**Siège social :**  
**144, avenue des Champs-Élysées**  
**75008 PARIS**

**328 153 481 RCS PARIS**

**Descriptif du programme de rachat d'actions voté par les actionnaires  
lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2006**

*1) Date de l'Assemblée Générale autorisant le programme de rachat d'actions*

16 mai 2006

*2) Nombres de titres et part du capital que l'émetteur détient directement ou indirectement :*

A la date du 17 mai 2006, la Société détient 1 071 actions en propre.

*3) Répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société*

1 071 actions affectées en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe

*4) Objectifs du programme de rachat*

Les achats seront réalisés par ordre de priorité décroissant pour :

- l'animation du marché des actions, par un prestataire de services d'investissement indépendant, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- remettre des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;
- honorer les obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés de son groupe ;
- la mise en oeuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

*5) Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres que la Société se propose d'acquérir et prix maximum d'achat*

En application de la loi, la part maximale que SOLVING International est susceptible de détenir suite au présent programme, autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 16 mai 2006, est de 5% du capital de la société, correspondant à un total de 228.873 actions. Aussi, le montant du programme ne pourra être supérieur au montant des réserves libres arrêtés dans les comptes annuels sociaux de l'exercice en cours.

Compte tenu du fait que la Société détient 1 071 actions en propre au 17 mai 2006, le nombre maximum d'actions pouvant être achetées dans le cadre de cette autorisation s'élève à 227.802 (5 % du capital), soit un investissement théorique de 3.075.327 euros sur la base du prix maximum d'achat de 13,50 € figurant dans la douzième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

*6) Durée du programme de rachat*

18 mois à compter de l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2006, soit jusqu'au 16 novembre 2007.

*7) Opérations effectuées, par voie d'acquisition, de cession ou de transfert, dans le cadre du précédent programme de rachat*

Néant.